

MONNAIE INFO

LE MAGAZINE DE LA MONNAIE ROYALE DE BELGIQUE
MAI 2008

47

2 Avant-propos

Le marché du Livre

3 **NOUVEAU**

Numisletter n° 52 :

Le Tram belge

Numisletter° 53 :

Les Jeux Olympiques

Catalogue des monnaies
belges 2008

4 Frappe de monnaie

douteuse pour l'étranger

6 **NOUVEAU**

Les monnaies belges
des Jeux Olympiques

8 Joseph De Bruyn,

maître graveur de la

Monnaie de 1943 à 1957

10 **NOUVEAU**

La pièce commémorative de
2 euro "Droits de l'Homme"

12 **NOUVEAU**

Le set "Façon Belle

Épreuve" millésime 2008



NOUVEAU

L'OR ET L'ARGENT
OLYMPIQUE
DE 10 ET DE 25 EUROS



LA PIÈCE DE 2 EURO 2008
60 ANS DES DROITS DE L'HOMME



Cher ami numismate,

Les Jeux Olympiques... sujet d'actualité s'il en est ! Une délégation d'athlètes de diverses disciplines et pleins d'enthousiasme est prête à aller défendre l'honneur de notre pays et tenter de décrocher des médailles bien méritées. Espérant les voir revenir avec l'or ou l'argent, nous vous proposons déjà une pièce olympique en or et une en argent, justement. Une pièce frappée avec l'approbation officielle du C.O.I.B. !

C'est la première fois que des pièces belges en euro sont placées sous le signe d'un événement sportif. Voilà donc une première bonne raison de passer commande. Une deuxième raison est le fait qu'en achetant cette pièce, vous apportez votre soutien à nos sportifs belges. En effet, une part importante du produit de la vente est destinée au financement de stages, de formation et d'accompagnement de nos athlètes olympiques et paralympiques. Alors, or ou argent ? Le choix vous appartient !

Outre cette double émission, nous vous proposons aujourd'hui deux autres nouveautés : la toute nouvelle pièce de 2 euros consacrée au 60^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et le set façon belle-épreuve 2008, présentant pour la première fois la face nationale revue. Vous trouverez plus d'information à ce propos dans les trois dernières pages de ce Monnaie Info.

A côté de la présentation de toutes ces nouveautés, vous trouverez également deux articles d'information numismatique qui ne manqueront pas de vous intéresser en vous emmenant dans les coulisses de la Monnaie Royale. A découvrir en pages 4, 5, 8 et 9.

Enfin, nous avons aussi songé à votre bibliothèque. Notez ainsi déjà la sortie de presse d'une nouvelle édition du catalogue Morin, deux fois plus épais qu'auparavant !

Bonne lecture. Sincèrement vôtre,

Romain Coenen,
Commissaire des Monnaies



SUITE DUPRIEZ ET BOGAERT

En 1995, Arnaud Grispén publiait une suite aux catalogues de Dupriez et Bogaert, catalogues particulièrement appréciés des collectionneurs. Depuis, le paysage monétaire a bien changé. Voilà pourquoi une nouvelle édition entièrement revue paraît aujourd'hui, en collaboration avec Antoine Bruylandt.

Outre les pièces officielles, les jetons, les épreuves et leurs variantes, cet ouvrage reprend une courte description des médailles thématiques des sets FDC, les illustrations des emballages originaux, les Ecus, etc.

Ce livre richement illustré est disponible pour le prix de 30 €.



L'ŒUVRE DE LUC VANDAMME

S'il est un loisir aussi agréable que collectionner pièces et médailles, c'est bien celui d'écrire - ou de lire ! - sur le sujet. Et, depuis plusieurs années en Belgique, personne mieux que Luc Vandamme n'a rédigé d'ouvrages sur les médailles et leurs créateurs. Il offre aujourd'hui la possibilité aux collectionneurs de compléter leur bibliothèque.

Ainsi les livres consacrés aux médailleurs Alphonse Mauquoy, Dolf Ledel, Fernand Vanderplancke et Marcel Rau sont encore disponibles auprès de l'auteur. La liste complète des prix peut être obtenue à l'adresse suivante : Luc Vandamme Zevenboomkesstraat 15 - 3570 Alken - luc.vandamme@pandora.be



* Livres uniquement disponibles en Néerlandais



LES NOUVELLES NUMISLETTERS DE LA POSTE

Vous découvrez ici les **deuxième et troisième numisletters de 2008**, proposées conjointement par la Poste Belge et la Monnaie Royale de Belgique. L'enveloppe richement illustrée de chaque émission comprend un ou plusieurs timbres-poste avec cachet spécifique, ainsi qu'une belle médaille thématique sous pochette plastique. Notez aussi que l'enveloppe est pourvue d'un numéro d'émission exclusif.



La **Numisletter 52** a pour thème l'histoire du tram belge et comporte non moins de trois timbres.



La **Numisletter 53** est consacrée à la 29^e Olympiade, avec approbation du Comité Olympique et Interfédéral Belge (COIB).

PRIX PAR NUMISLETTER: SEULEMENT 15,75 €
TIRAGE LIMITÉ À 2.000 EXEMPLAIRES PAR ÉMISSION

NOUVEAU CATALOGUE DES MONNAIES BELGES - ÉDITION 2008

Le nouveau catalogue « Morin », édité par Peter Eyckmans, vient de paraître. Il s'agit cette fois d'un très gros volume de quelque 500 pages. Il est riche de nombreuses informations, ainsi que des prix du marché de toutes les pièces belges émises depuis 1832, des billets de banque belges depuis 1851 et des pièces congolaises frappées à partir de 1887.

Outre les pièces belges en euro, ce catalogue reprend tous les euros qui ont cours légal en Belgique. On y trouve ainsi les sets euro émis depuis 2002, de même que les diverses pièces commémoratives. Bref, ce catalogue est un véritable ouvrage de référence. Gageons donc qu'il trouvera sa place dans la bibliothèque de tout numismate ! **PRIX : 14,50 €**



FRAPPE DE MONNAIE DOUTEUSE

Quand un gouvernement étranger, une banque de commerce ou un intermédiaire agissant pour le compte d'un pays étranger souhaitait passer commande pour la frappe de monnaie, un accord du Ministre des Finances était indispensable.

Bien sûr, l'on analysait alors la légalité de la frappe demandée, et plus précisément celle de l'autorité monétaire qui en faisait la requête. Les consuls ou ambassadeurs étaient ainsi régulièrement consultés puisqu'ils connaissaient bien la situation politique et économique du pays qui désirait faire battre monnaie.

Les numéros de référence DM se réfèrent au catalogue "Les Monnaies Non Officielles" de Jean De Mey, publié entre 1965 et 67 comme supplément au "Bulletin de l'Alliance numismatique européenne".



Orélie-Antoine 1^{er}

Royaume d'Araucanie et de Patagonie (Nouvelle-France)

Orélie-Antoine de Tounens

est né le 12 mai 1825 à Tourtoirac. Cet aventurier partit pour l'Amérique du Sud en 1858 où, en 1860, il se fit couronner roi d'Araucanie et de Patagonie par la population indigène, sous le nom d'Orélie-Antoine 1^{er}.

population indigène, sous le nom d'Orélie-Antoine 1^{er}.

Dans cet article, nous traitons de deux productions au caractère pour le moins douteux, productions réalisées à Bruxelles pendant la seconde moitié du XIX^e siècle.

Il s'agit de monnaies d'états non reconnus. Il est bien difficile de savoir si cette frappe correspondait à de réels besoins monétaires ou avait un simple but mercantile et de propagande.

Il est communément admis que ces productions ont été réalisées dans l'atelier de **Charles Würden**.

Cependant, il est probable qu'il y eut une certaine collaboration entre le directeur de la Monnaie et l'atelier privé, comme le laissent présager certains poinçons appartenant à la collection de la Monnaie Royale. Par exemple, il est tout à fait possible que le directeur de la Monnaie ait confié la frappe aux établissements Würden, sentant qu'il ne recevrait pas l'autorisation ministérielle officielle !



Les pièces en bronze de 2 centavos et de 1 peso



Bien que l'Espagne ait alors promis aux autochtones une certaine forme d'indépendance, le Chili et l'Argentine se disputaient le territoire qui s'étendait à peu près du Cap Horn aux fleuves Bio-Bio et Colorado.

En 1862, le « roi » fut appréhendé et interné par la police chilienne. Après accord diplomatique, il fut rapatrié en France. En 1871, il retourna dans son royaume sud-américain

mais fut cette fois jeté en prison par les autorités argentines, avant d'être renvoyé dans son pays natal. Sa troisième tentative se termina dans un hôpital de Buenos Aires en 1876. Enfin, dernier retour vers la France où il mourut le 17 septembre 1877 dans le plus grand dénuement.

Il existe deux pièces contemporaines en bronze, l'une de 2 centavos et l'autre d'1 peso, sans doute frappées dans l'atelier de Charles Würden. Elles portent le millésime 1874 ainsi



Drapeau du Royaume d'Araucanie et de Patagonie



Drapeau non-officiel d'Araucanie



Drapeau des Indiens Mapuche



Drapeau des régionalistes (projet)

que le nom Nouvelle-France. Les deux pièces furent émises pour financer les deux expéditions du « roi ».

Drôle de saga puisque, récemment, une association royaliste émit de pseudo pièces en vue d'assurer le retour sur le trône des descendants du roi Orélie-Antoine!

Bibliographie

- DM 19-27
- <http://www.geocities.com/tourtoirac> (site très informatif quoique pompeux de la North American Araucanian Royalist Society).
- *Le cryptarque Orélie-Antoine: Roi d'Araucanie et de Patagonie* (Jean-Luc Dufond, VN 2003/1)

République de la Guyane Indépendante (Counani)

Le territoire frontalier entre la Guyane Française actuelle et le Brésil, territoire qui, après 1815, fut rattaché aux Guyanes, était alors connu sous le nom de Guyane Portugaise (après l'indépendance de la Guyane Brésilienne).



Jules Gros

En 1886, plusieurs colons français sous la direction de Jean Ferréol Guigues et Paul Quartier exigèrent que ce territoire leur revienne, avec pour capitale Counani. En France, le journaliste **Jules Gros** fut nommé président de la "République de la Guyane Indépendante" afin de plaider la cause du nouvel état à travers l'Europe.

Il ne reçut pas le soutien attendu de la France qui, malgré la découverte récente de gisements d'or, estima que cela ne valait pas la peine de risquer un conflit avec le Brésil. Le 11 septembre 1887, le gouvernement français déclara qu'un accord frontalier temporaire avait été conclu avec le Brésil, mais il fallut néanmoins attendre 1900 pour trouver

une solution définitive à ces problèmes territoriaux. Le cours du fleuve Oyapock, qui se jette dans l'Océan Atlantique à côté du Cap Orange, fut déclaré frontière officielle entre les territoires français et brésilien par la Commission d'Arbitrage de Genève.

Ensuite, les Brésiliens annexèrent la région autour de Counani, qui fut partagée à Paris sous le nom d'Araguary. En 1943, celui-ci devint un territoire fédéral sous le nom d'Amapa (élevé au statut d'état à part entière depuis 1988).



Épreuve 20 centimes



Poinçon 20 centimes

Pendant la courte vie de cette "république", on frappa des pièces de bronze de 10 centimes, ainsi que des pièces d'argent de 20 centimes et de 5 francs. Dans la collection de la Monnaie se trouve d'ailleurs une matrice prévue pour une pièce de 20 centimes de 1887. Les pièces furent probablement fabriquées dans l'atelier de Charles Würden.

Bibliographie générale

- DM 430 - 433
- *Unusual World Coins* (Colin R. Bruce II)(UC)
- *Les "Monnaies Non-Officielles, de 1800 à nos jours* (Jean De Mey, dans les annexes du Bulletin de A.E.N, ca.1965-70 (DM)



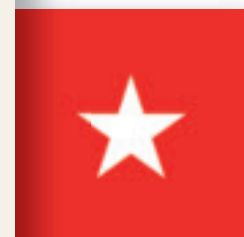
RÉPUBLIQUE DE LA GUYANE INDÉPENDANTE



1^e République de la Guyane Indépendante (1886-1887)



2^e République de la Guyane Indépendante (1887-1904)



État Libre de Counani 1904-1912



État Libre de Counani 1990

Déjà de l'or et de l'argent pour nos athlètes!



Les sports olympiques d'été prennent une place particulièrement importante. Et pour cause, le point culminant de la saison sportive de nombreux athlètes se situera entre le 8 et le 24 août aux Jeux Olympiques d'été de Pékin. Les Jeux Olympiques sont une expérience inoubliable pour ceux dont le cœur bat au rythme du sport.

La Belgique y sera présente avec une délégation particulièrement importante, puisque nous avons d'ores et déjà réussi à nous replacer, grâce au Football Messieurs et Hockey Messieurs, sur le caractère olympique des sports collectifs dont la Belgique fut absente depuis 1976.

Ces Jeux Olympiques de 2008, organisés pour la première fois en Chine, auront un caractère particulier. La Chine travaille sans relâche pour accueillir du mieux qu'elle le peut les 10.500 athlètes qui prendront part à cet événement d'envergure planétaire.

Et nous ? Que faisons-nous pour soutenir nos athlètes le mieux possible?

TIRAGE LIMITÉ À 20.000 EX.
PRIX UNITAIRE 32,50 €

Le Comité Olympique et Interfédéral Belge, les Communautés (Adeps, Bloso, Deutschsprachigen Gemeinschaft), les fédérations sportives et les ligues ont encadré et soutenu les athlètes sélectionnés pendant de nombreuses années afin de les amener au plus haut niveau dans les meilleures conditions possibles.

Mais avant cela, les parents, les coaches, des responsables de clubs se sont investis pendant de nombreuses années – bien souvent dans l'ombre – afin de permettre à l'athlète de s'épanouir par le biais de son sport.

Aujourd'hui, comme l'indique le slogan de notre campagne de sensibilisation en vue des Jeux de Pékin : «1,3 milliard de Chinois, 10 millions de Belges !...

PIÈCE OLYMPIQUE 10 EUROS

Diamètre:	33 mm
Poids:	18,75 g
Alliage:	Ag 925 Cu 75
Qualité:	Belle Épreuve
Tranche:	cannelée
Tirage:	20.000
Prix:	32,50 €

Photo: © Belga

On aura besoin de tous nos supporters», ils ont plus que jamais besoin de vos encouragements ! Les athlètes faisant partie du Belgian Olympic Team comptent aussi sur vous !

En parlant "d'encouragement", la Monnaie Royale veut bien apporter son obole. En collaboration avec le COIB (Comité Olympique et Interfédéral Belge), nous avons choisi de célébrer cet événement par l'émission de pièces en or et en argent.

LA PIÈCE EN ARGENT DE 10 EUROS ET LA PIÈCE EN OR DE 25 EUROS

La participation d'une délégation belge aux Jeux Olympiques de Pékin est la raison de l'émission de deux pièces spécifiques : une **pièce d'argent de 10 EUROS** et, pour la première fois dans l'histoire monétaire de la Belgique, une **pièce d'or de 25 EUROS**. Les deux pièces portent les mêmes motifs, fruits de notre graveur Luc Luycx.

L'avvers reprend le logo du Belgian Olympic Team, la flamme olympique et quatre pictogrammes représentant chacun un sport populaire : hockey, cyclisme, tennis et athlétisme.

Sur le revers apparaissent la carte et les douze étoiles de l'Union Européenne, le nom du pays et la valeur nominale.

Comme à notre habitude, ces pièces sont exclusivement disponibles dans la plus haute qualité qui soit. Et - n'oubliez pas - une partie de la vente sera reversée au COIB. Voilà un soutien qui tombe à point nommé pour nos vaillants athlètes !

TIRAGE
LIMITÉ À
5.000 EX.

PRIX UNITAIRE
105 €



PIÈCE OLYMPIQUE 25 EUROS

Diamètre:	18 mm
Poids:	3,11 g
Alliage:	Au 999
Qualité:	Belle Épreuve
Tranche:	lisse
Tirage:	5.000
Prix:	105 €

LE DERNIER MAÎTRE GRAVEUR DE LA MONNAIE

Après la mort de Léopold Wiener en 1891, la fonction de Maître Graveur de la Monnaie ne fut plus attribuée. Elle fut remplacée par une autre fonction, celle de Chef de la Fabrication des Coins. Ainsi, ce titre fut porté par **Alphonse Michaux** (1895-1926), **Alexandre Everaerts** (1926-1943) et **Joseph De Bruyn** (1943-1957). Et nous pouvons nous étonner que, malgré le prestige de ces graveurs, ils demeurent méconnus auprès des collectionneurs.

Cet article aborde donc d'un peu plus près les activités monétaires de **Joseph De Bruyn** ainsi que les médailles qu'il réalisa. De Bruyn est né à St-Gilles (Bruxelles) le 19 juin 1913. Il débute sa carrière à la Monnaie en tant qu'ouvrier au service gravures, le 2 septembre 1936. Il habite alors rue du Coteau à Schaarbeek.

Par ses aptitudes dans l'Atelier de Gravure et ayant suivi des cours du soir à l'Institut Communal des Arts et Métiers à Bruxelles, il devient bien vite chef d'atelier d'Alexandre Everaerts. A la mort de ce dernier, il est donc logique que Joseph De Bruyn lui succède.

Le fonctionnement du service de gravure durant le deuxième conflit mondial et la réforme monétaire de l'après-guerre n'ont certes pas dû être une sinécure pour ce graveur d'à peine 30 ans. A la lumière de cette réforme qui impliquait le remplacement de toutes les pièces en circulation par de nouvelles pièces, il ne faut pas s'étonner que la Monnaie ait choisi de limiter le rôle de De Bruyn lors du lancement de la production de médailles. Ainsi, il était chargé de la production et de la multiplication des outils de frappe, de la réalisation d'inscriptions, de la réparation des poinçons, voire même de retouches manuelles sur des modèles créés par d'autres médailleurs.

Il ne faut cependant pas minimiser son rôle, car pour répondre aux désirs de nouveaux clients, il a dû bien souvent adapter des médailles existantes d'artistes décédés. Il a eu ainsi à réaliser diverses gravures pour



lesquelles il ne disposait que du modèle original en plâtre. Le travail de réduction, la fabrication des matrices et poinçons et l'ajout d'inscriptions nécessitaient beaucoup de savoir-faire. Nous pouvons donc sans conteste le considérer comme coauteur de certaines médailles. Dans son dossier personnel, nous trouvons d'ailleurs plusieurs lettres de remerciement émanant de clients qui en attestent (par exemple, pour la médaille **Pro Musica** développée par Marcel Rau).

Ce n'est qu'après sa nomination définitive en tant que Chef de la Fabrication, le 1er janvier 1950, que De Bruyn pu se consacrer exclusivement à la création de modèles de jetons et pièces, dont il sera alors reconnu comme le seul et unique auteur. Outre ses tâches usuelles dans la finition de modèles existants, il réalisa à cette période quelques compositions et jetons originaux, notamment pour des cercles sportifs et culturels liés au Ministère des Finances. Il grava également des jetons pour son propre compte, dont un portrait de petite fille (Rose-Marie).

Mais sa tâche principale concernait principalement le domaine monétaire. Il réalisa les matrices et poinçons des pièces dessinées par Marcel Rau, mises en circulation en application du Décret du Régent du 15 octobre 1948. Les pièces de 1 franc et de 5 francs en maillechort, type Ceres, ne furent démonétisées que dans les années 80 et les pièces de 50 centimes en bronze, type Mineur, circulaient encore après l'introduction de l'Euro !



Médailles et jetons (auteur et coauteur)

- *Visite du Grand Duc héritier Jean (1947)* (A. Bonnetain)
- *Centenaire de la Banque Nationale de Belgique (1950)* (Dolf Ledel)
- *Centenaire de l'Enseignement Public Moyen (1950)* (Leopold Wiener)
- *Revers du Centenaire de la CGER (1950)* (prés.: Jouvanel)



- *Plaque commémorative de la commune de Saint-Gilles (1951)*
- *Visite du Prince Royal (1951)* (Marcel Rau)
- *Visite des Gouverneurs de Province (1951)* (Marcel Rau)
- *Première frappe de monnaie CBBCRU (1952)* (Marcel Rau)



La nouvelle série
de monnaies coloniales créées par
Joseph De Bruyn



Le début de la Deuxième Guerre Mondiale avait mis fin à la frappe de pièces pour les colonies. Mais lors de la création de la Banque Centrale pour le Congo Belge et le Rwanda-Urundi, la Monnaie Royale reçut pour mission de s'en charger à nouveau.

Joseph De Bruyn créa et grava 4 types de pièces coloniales, à savoir une pièce de 5 francs en alliage et des pièces en aluminium de 5 francs, 1 franc et 50 centimes. Ces pièces sont largement expliquées dans le **2^e volume de l'Encyclopédie du**



Frans Van Grootenbrulle, technicien
au banc de réduction et Léon Poncelet,
graveur à la Monnaie

Franc Belge (N^os C28 à C31). Un certain nombre de ces pièces sont signées des initiales D.B.

La première frappe officielle de la pièce congolaise de 5 francs le 19 mai 1952 fut assortie d'une cérémonie. La Monnaie émit d'ailleurs à cette occasion une médaille d'argent d'un diamètre de 43 mm, dont l'avvers était semblable à celui de la pièce de 100 francs frappée en 1948, type *Dynastie*, et dont le revers était identique à la pièce congolaise créée par De Bruyn, mais avec l'ajout du texte BANQUE CENTRALE – CENTRALE BANK (BOG 2957).

Joseph De Bruyn mourut le 29 janvier 1957, à 44 ans à peine. Après sa mort, la fonction de Chef de la Fabrication des Coins fut supprimée, et remplacée par deux autres: un technicien responsable notamment de la réduction des modèles ainsi que de l'entretien de l'outillage et un graveur chargé de l'aspect artistique du travail de gravure.

C'est Léon Poncelet qui occupera cette fonction à partir de 1957. Jusque-là, il était chargé des modèles, de la retouche des matrices et de l'ajout manuel d'inscriptions, sous la supervision du Chef de la Fabrication de la Monnaie.

- Centenaire de la Fanfare Grund (1952)
(Léopold Wiener)
- Trésor Sport (1952)
- Pro Musica (1953)
(Marcel Rau)
- Hommage au mariage du Grand Duc héritier (1953)
(E.Goergen et O.Declerck)
- Revers des journées sportives du Ministère des Finances (1955)
- Trophée du Meilleur Sportif du Luxembourg (1955) (J.Jungblut)
- Club sportif Bruxelles Finances (1956)
(L. Nosbusch)
- Revers du 20^e Congrès International de Physiologie (1956)
(Jouvenel)
- Revers Génies des Arts (1956) (Van Berckel)
- Fêtes des Sports d'été de l'Action Catholique de la Jeunesse de Luxembourg (1956)



- Rose-Marie (?)

De plus, les Archives de la Monnaie comptent certains poinçons non identifiés (notamment un soldat Romain, un guerrier Perse et deux portraits d'homme).

60^e anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme



Le 10 décembre 1948, les Nations Unies approuvaient à l'unanimité la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Cette Déclaration, qui compte 30 articles, a pour but la promotion des droits de l'homme et la protection des libertés fondamentales de chaque être humain.

Aujourd'hui, 60 ans après, les Droits de l'Homme ont toujours une énorme influence. Combien de fois la Déclaration n'est-elle pas restée lettre morte ? Existe-t-il un seul jour où la problématique des droits de l'homme ne fait pas l'actualité ? Car malgré l'unanimité des nations voici 60 ans, les droits humains demeurent massivement bafoués à travers la planète.

Les peuples, les communautés, mais aussi les individus sont les cibles. Songez aux conflits ethniques, aux génocides que connaît le monde. Voyez les victimes de la haine raciale, de la discrimination, de l'exclusion !

Le 60^e anniversaire est une excellente occasion de réveiller la conscience collective. Au niveau mondial, certes, mais aussi chez nous en Belgique. Ainsi, il est plus que jamais le moment de comprendre l'importance capitale de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

PRIX
€ 9,00
FDC - EN BLISTER
€ 18,50
BELLE ÉPREUVE
EN ÉCRIN



L'émission d'une pièce commémorative de 2 euros qui aura cours légal dans toute la zone euro est une manière idéale de célébrer cet anniversaire. La Monnaie Royale a donc décidé de choisir ce thème. Elle a alors pris contact avec le Haut Commissariat pour les Droits de l'Homme afin de pouvoir utiliser le logo du 60^e anniversaire créé spécialement pour l'événement. Cette faveur lui a été accordée.



LA PIÈCE DE 2 EURO

La nouvelle pièce commémorative de 2 euros a la même valeur nominale et les mêmes caractéristiques techniques que la pièce normale de 2 euros. Elle sera donc non seulement un objet de collection qui comblera tout numismate, mais aussi une pièce qui pourra se retrouver dans le circuit normal, aux côtés des pièces de circulation de 2 euros classiques.

Outre la version simple, deux versions particulières seront émises à l'attention du marché de collection : l'une est en FDC et l'autre, au tirage extrêmement limité, en qualité belle épreuve.

C'est notre graveur Luc Luyx qui a adapté de manière particulièrement élégante le logo du 60e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Diamètre :	25,75 mm
Poids :	8,50 g
Épaisseur :	2,20 mm
Alliage :	• anneau : cupronickel • noyau: nickel recouvert de deux couches d'alliage de nickel
Tranche :	fine dentelure avec décoration (chiffre 2 suivi de 2 étoiles et répété 6 fois)
Tirage :	5 millions de pièces de circulation + 12.000 FDC + 6.000 façon belle épreuve
Prix :	• FDC (blister) : 9,00 € • Belle Épreuve* (écriin) : 18,50 €

* Pour la pièce en qualité Belle Épreuve : limité à 2 ex. par commande.

Exclusif

Nous vous proposons d'acquérir deux nouvelles pièces de 2 euros émises par nos voisins, au prix très avantageux de **13 euros** pour l'ensemble. Il s'agit de pièces en qualité de circulation présentées sous capsule.

ALLEMAGNE - 2 EURO 2008

La troisième pièce allemande de 2 euros représente l'église Saint-Michel de Hambourg, parmi une série de 16 pièces annuelles dont chacune est consacrée à l'un des « Landër ». Tirage: 30 millions d'exemplaires (6 millions par Monnaie allemande)

LUXEMBOURG - 2 EURO 2008

Cette année, la pièce est consacrée à la résidence grand-ducale "Schloss Berg" à Colmar-Berg. Mais, comme le veut l'usage, ce thème est combiné au portrait du Grand Duc Henri. Tirage: 1,3 million d'exemplaires



NOUVEAU SET "FAÇON BELLE ÉPREUVE" 2008



**AVEC LA NOUVELLE
FACE NATIONALE**



**Exclusif:
Tous les
euros belges
de 2008,
frappés dans
une qualité
exception-
nelle!**

**CETTE EMISSION
CONTIENT ÉGALEMENT
TOUTES LES PIÈCES
NON FRAPPÉES POUR
LA CIRCULATION!**



**ÉMISSION OFFICIELLE ET
STRICTEMENT LIMITÉE**

- FAÇON BELLE ÉPREUVE ou "prooflike": pièces frappées sur des flans spécialement fabriqués à cette attention et traitées avec le plus grand soin lors de leur réalisation et conditionnement.
- Chaque pièce est délicatement placée dans une capsule de protection transparente.
- Tirage strictement limité à 2.500 séries par an.
- Un certificat d'authenticité numéroté et signé par le Commissaire des Monnaies accompagne la série.
- Prix: € 69,50 par série.
- Présentée dans un élégant coffret en bois muni d'une plaquette couleur cuivre indiquant le millésime.



MONNAIE-INFO est une édition de la Monnaie Royale de Belgique, Bld. Pachéco 32, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/221.07.11 - Fax : 02/221.07.71 - Adresse Internet : <http://www.europemint.eu>
Commissaire des Monnaies / Editeur responsable : R. Coenen, Bld. Pachéco 32, 1000 Bruxelles
Reproduction interdite sans autorisation écrite du Commissaire des Monnaies